



ALPES

# RÉUNION DÉPARTEMENTALE 2017

# SOMMAIRE

01

CHANGEMENT DE POLITIQUE  
REGIONALE 2018

---

02

GESTION DE FONDS

---

BILAN DE L'ANNÉE 2016  
CLÔTURE 2017  
RÈGLES DE REPORT  
ETUDES PROMOTIONNELLES

03

DISPOSITIFS INDIVIDUELS

---

CFP  
BC

04

ACTUALITES

---

GESFORM EVOLUTION  
LES CLÉS DE LA FORMATION

05

PAR / PROJETS RÉGIONAUX

---

ACTIONS RÉGIONALES 2018  
PROJETS RÉGIONAUX  
RECEUIL DES BESOINS ACTIONS REGIONALES 2019

06

PAC

---

ACTIONS COORDONNÉES 2018 : RECUEIL DES  
BESOINS

# REUNION DEPARTEMENTALE 2017

## 01

### CHANGEMENT DE POLITIQUE REGIONALE 2018

#### ➤ CONTEXTE

- Harmonisation des pratiques des 3 délégations Auvergne, Rhône et Alpes
- Nouvelles règles de gestion ANFH des fonds de la formation
- Sous consommation des fonds PLAN et enveloppe régionale
- Mise en place de nouveaux dispositifs de formation financés sur les fonds régionaux à destination des ASH, des cadres, des GHT...

# REUNION DEPARTEMENTALE 2017

## 01

### CHANGEMENT DE POLITIQUE REGIONALE 2018

#### ➤ 2 AXES RETENUS :

- ✓ **Axe 1 : Individualisation des financements régionaux en fonction des besoins des établissements**

- Diminution de l'abondement d'enveloppe selon les taux suivants :

	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3
Montant de la cotisation 2,1%	< 50 000	Entre 50 000 et 200 000	> 200 000
Taux de retour minimal garanti par l'ANFH	85%		
Taux de retour complémentaire (Abondement d'enveloppe)	7%	4%	0%
Droit d'accès supplémentaire FORMEP pour les Etudes Promotionnelles			4%
<b>TAUX DE RETOUR TOTAL</b>	92%	89%	89%

- Augmentation de l'enveloppe attribuée aux appels à projets lourds (2 sessions d'allocation par an) [demande financement projet lourd.pdf](#)
- Financement de nouveaux dispositifs de formation pour répondre à l'évolution des établissements
- Dans le cadre du nouveau dispositif « Maintien dans l'emploi », financement de projets de reconversion pour des agents en difficulté sur leur poste soit par le FORMEP élargi soit par l'enveloppe attribuée aux appels à projets lourds

# REUNION DEPARTEMENTALE 2017

## 01

### **CHANGEMENT DE POLITIQUE REGIONALE 2018**

➤ **2 AXES RETENUS :**

✓ **Axe 2 : Simplification de la gestion de la formation**

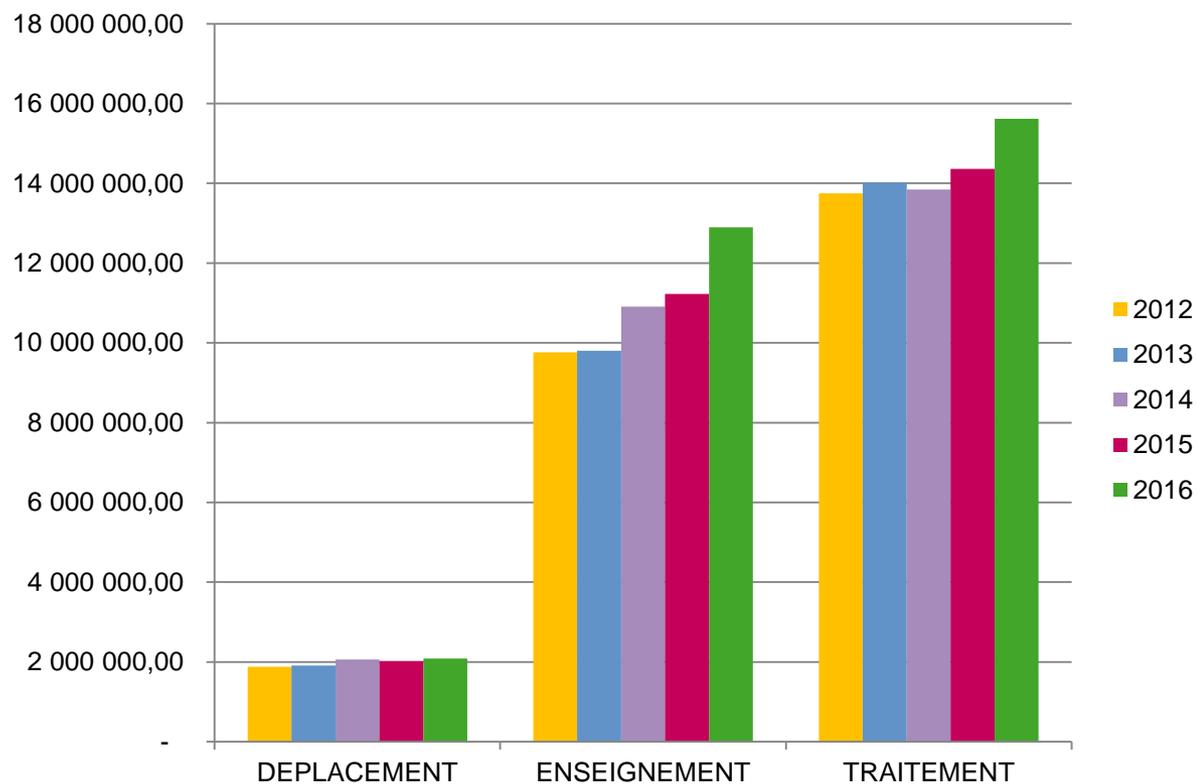
- Mise en place de forfaits pour la prise en charge des traitements des études promotionnelles
- Prise en charge directe par l'ANFH des repas de toutes les formations qui ont lieu dans les locaux de l'ANFH et pour toutes les formations du Plan d'Actions Régionales (PAR)

# REUNION DEPARTEMENTALE 2017

## 02

### GESTION DE FONDS

#### ➤ BILAN DE L'ANNEE 2016

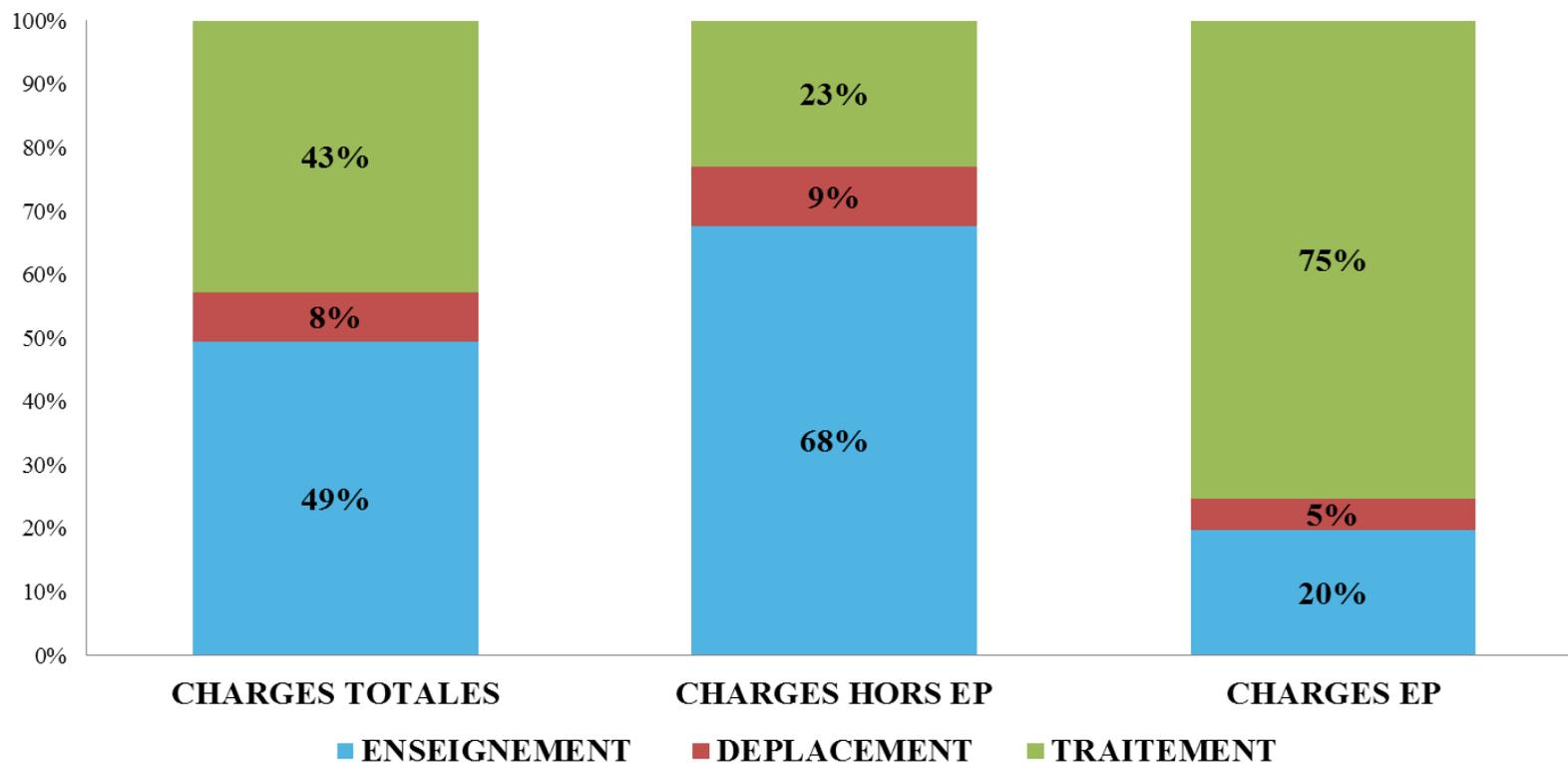


# REUNION DEPARTEMENTALE 2017

## 02

### GESTION DE FONDS

#### ➤ BILAN DE L'ANNEE 2016

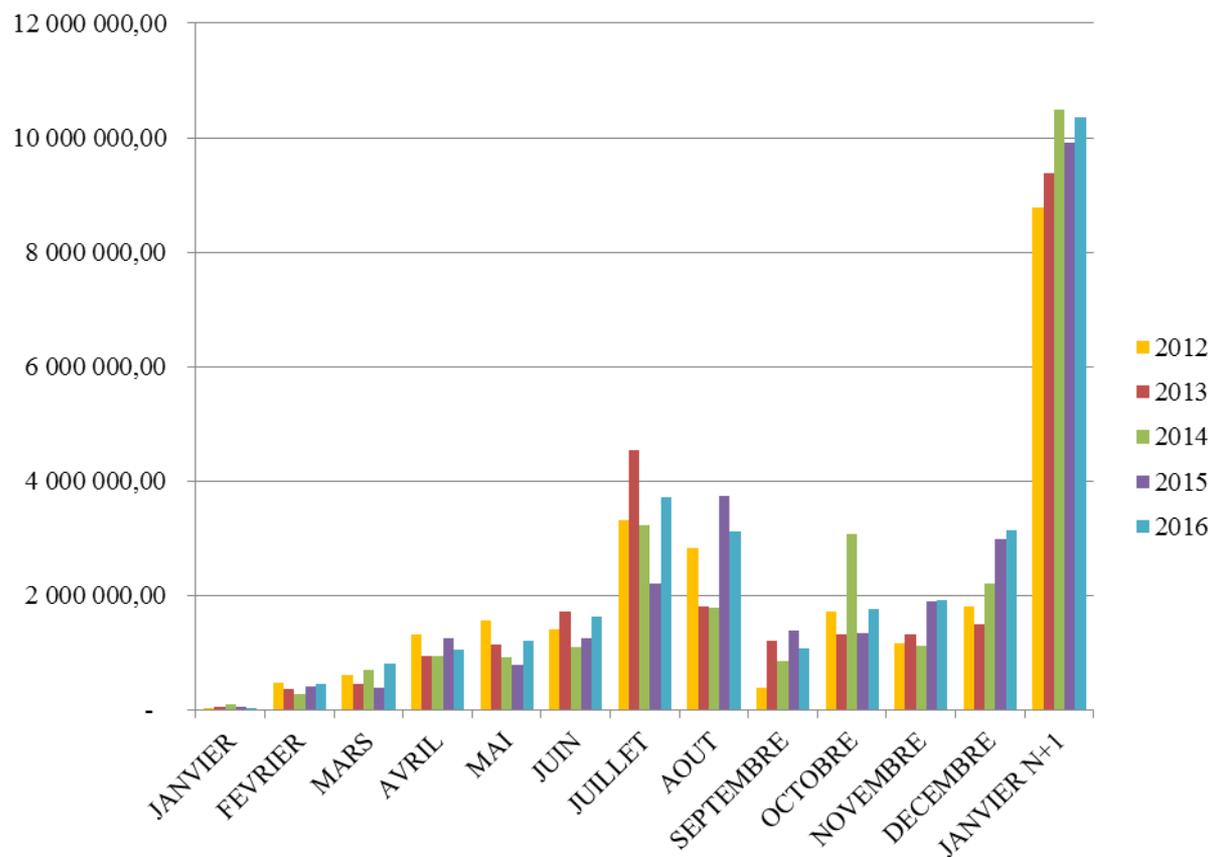


# REUNION DEPARTEMENTALE 2017

## 02

### GESTION DE FONDS

#### ➤ BILAN DE L'ANNEE 2016



# REUNION DEPARTEMENTALE 2017

## 02

### GESTION DE FONDS

---

#### ➤ CLOTURE D'EXERCICE 2017

Pour les avances du mois de décembre, les demandes doivent être reçues au plus tard **le 30 novembre**.

Toutes les avances doivent être régularisées au plus tard le **15 janvier 2018**.

Solder toutes les formations terminées pour le **20 janvier 2018**,  
→ générer le moins possible de DENM (Dépenses engagées non mandatées).

Pas de DENM sur les frais de déplacement.



DENM sur les frais d'enseignement et de traitement constituées uniquement sur production de justificatifs : convention de formation et attestation de présence.

# REUNION DEPARTEMENTALE 2017

## 02

### GESTION DE FONDS

- CLOTURE ANTICIPEE DES ETABLISSEMENTS DE MOINS DE 150 AGENTS
  
- ✓ Contexte
  - Préparer la clôture d'exercice afin d'éviter une surcharge de travail en fin d'année compte tenu des impératifs incombant aux établissements,
  
  - Anticiper la clôture des Trésoreries pour l'émission des titres de recettes,
  
  - Générer le moins possible de DENM .
  
- ➡ Fin de réception des demandes de remboursement des formations terminées au 30 novembre : **8 décembre 2017**

# REUNION DEPARTEMENTALE 2017

## 02

### GESTION DE FONDS

---

#### ➤ REGLES DE REPORT

##### ✓ **Contexte :**

- La loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2017 impose à l'ANFH une contribution de 300 millions € ;
- L'ANFH s'engage à ce que ces ponctions ne conduisent pas à interrompre les prises en charge déjà accordées ;
- De nouvelles règles de gestion sont mises en place à partir de la clôture définitive 2017 pour les éventuels reports des fonds.

# REUNION DEPARTEMENTALE 2017

## 02

### GESTION DE FONDS

---

#### ➤ REGLES DE REPORT

##### ✓ **Enveloppe PLAN (85% - Poste 0000)**

Le solde du budget PLAN doit être consommé au 31/12/2017. Un report du solde non consommé ne sera possible sur le budget 2018 que dans la limite des engagements 2018 des dossiers pluriannuels ayant commencé avant 2018 (ARF N+1).

##### ✓ **Enveloppe DPC Médical (DPCM - Poste 300)**

Le solde du budget DPC Médical doit être consommé au 31/12/2017. Un report du solde non consommé ne sera possible sur le budget 2018 que dans la limite du montant des cotisations encaissées 2015 et 2016 (N-1 et N-2).

# REUNION DEPARTEMENTALE 2017

## 02

### GESTION DE FONDS

#### ➤ REGLES DE REPORT

✓ Cas pratiques Enveloppe PLAN (85% - Poste 0000)

- Cas 1 : Solde comptable < ARF N+1

Règle de gestion appliquée **avant** la clôture 2017 :

Etablissement	Poste	Recettes de l'année	ARF N	Solde comptable	ARF N ++	Solde reportable	Solde non reportable
XXX	PLAN 85 %	250 000,00	150 000,00	100 000,00	350 000,00	100 000,00	0,00

Règle de gestion appliquée **pour** la clôture 2017 :

Etablissement	Poste	Recettes de l'année	ARF N	Solde comptable	ARF N + 1	Solde reportable	Solde non reportable	Total ARF N++
XXX	PLAN 85 %	250 000,00	150 000,00	100 000,00	300 000,00	100 000,00	0,00	350 000,00

Dans cette situation, le solde comptable est reporté en intégralité sur l'exercice suivant car il est inférieur aux ARF N+1

# REUNION DEPARTEMENTALE 2017

## 02

### GESTION DE FONDS

#### ➤ REGLES DE REPORT

✓ Cas pratiques Enveloppe PLAN (85% - Poste 0000)

- Cas 2 : Solde comptable > ARF N+1 et ARF N++

Règle de gestion appliquée avant la clôture 2017 :

Etablissement	Poste	Recettes de l'année	ARF N	Solde comptable	ARF N ++	Solde reportable	Solde non reportable
XXX	PLAN 85 %	250 000,00	150 000,00	100 000,00	90 000,00	90 000,00	10 000,00

Règle de gestion appliquée pour la clôture 2017 :

Etablissement	Poste	Recettes de l'année	ARF N	Solde comptable	ARF N + 1	Solde reportable	Solde non reportable	Total ARF N++
XXX	PLAN 85 %	250 000,00	150 000,00	100 000,00	80 000,00	80 000,00	20 000,00	90 000,00

Dans cette situation, le solde comptable est mutualisé à hauteur de 20 000 € et 80 000 € seront reportés à hauteur des ARF N+1

# REUNION DEPARTEMENTALE 2017

## 02

### GESTION DE FONDS

#### ➤ REGLES DE REPORT

✓ Cas pratiques Enveloppe PLAN (85% - Poste 0000)

- Cas 3 : Solde comptable > ARF N+1 et égal aux ARF N++

Règle de gestion appliquée avant la clôture 2017 :

Etablissement	Poste	Recettes de l'année	ARF N	Solde comptable	ARF N ++	Solde reportable	Solde non reportable
XXX	PLAN 85 %	250 000,00	150 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00

Règle de gestion appliquée pour la clôture 2017 :

Etablissement	Poste	Recettes de l'année	ARF N	Solde comptable	ARF N + 1	Solde reportable	Solde non reportable	Total ARF N++
XXX	PLAN 85 %	250 000,00	150 000,00	100 000,00	80 000,00	80 000,00	20 000,00	100 000,00

Dans cette situation, le solde comptable est mutualisé à hauteur de 20 000 € et 80 000 € seront reportés à hauteur des ARF N+1

# REUNION DEPARTEMENTALE 2017

## 02

### GESTION DE FONDS

#### ➤ REGLES DE REPORT

✓ Cas pratiques Enveloppe DPC Médical (DPCM - Poste 300)

- Cas 1 : Solde comptable < Cotisations encaissées N-1 et N-2

Règle de gestion appliquée **avant** la clôture 2017 :

Etablissement	Recettes de l'année	ARF N	Solde comptable	Total ARF N++	Solde reportable	Solde non reportable
XXX	250 000,00	150 000,00	100 000,00	80 000,00	100 000,00	0,00

Règle de gestion appliquée **pour** la clôture 2017 :

Etablissement	Recettes de l'année	ARF N	Solde comptable	Total ARF N++	Cotisations enc. N-1 et N-2	Solde reportable	Solde non reportable
XXX	250 000,00	150 000,00	100 000,00	80 000,00	120 000,00	100 000,00	0,00

Dans cette situation, le solde comptable est reporté en intégralité sur l'exercice suivant car il est inférieur aux cotisations encaissées N-1 et N-2

# REUNION DEPARTEMENTALE 2017

## 02

### GESTION DE FONDS

#### ➤ REGLES DE REPORT

- ✓ **Cas pratiques Enveloppe DPC Médical (DPCM - Poste 300)**
- **Cas 2 : Solde comptable > Cotisations encaissées N-1 et N-2**

Règle de gestion appliquée **avant** la clôture 2017 :

<i>Etablissement</i>	<i>Recettes de l'année</i>	<i>ARF N</i>	<i>Solde comptable</i>	<i>Total ARF N++</i>	<i>Solde reportable</i>	<i>Solde non reportable</i>
XXX	250 000,00	150 000,00	100 000,00	50 000,00	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>

Règle de gestion appliquée **pour** la clôture 2017 :

<i>Etablissement</i>	<i>Recettes de l'année</i>	<i>ARF N</i>	<i>Solde comptable</i>	<i>Total ARF N++</i>	<i>Cotisations enc. N-1 et N-2</i>	<i>Solde reportable</i>	<i>Solde non reportable</i>
XXX	250 000,00	150 000,00	100 000,00	50 000,00	70 000,00	<b>70 000,00</b>	<b>30 000,00</b>

Dans cette situation, le solde comptable est mutualisé à hauteur de 30 000 € et 70 000 € seront reportés à hauteur des cotisations encaissées N-1 et N-2

# REUNION DEPARTEMENTALE 2017

## 02

### GESTION DE FONDS

---

#### ➤ ETUDES PROMOTIONNELLES

##### ✓ **GUICHET UNIQUE - FORMEP élargi**

##### - Eligibilité au FORMEP élargi :

- Formations certifiantes, qualifiantes ou diplômantes inscrites au RNCP ;
- Certificat, qualification ou diplôme visé de niveau III, IV ou V en priorisant les niveaux IV et V ;
- Agent exerçant un métier appartenant aux filières administrative ou technique-ouvrière ;
- Cursus pris en charge dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle (courrier explicatif de l'établissement à joindre à la demande).

##### - Prise en charge élargie :

- Actes exclusifs IBODE (49h) ;
- DE Ambulancier.

# REUNION DEPARTEMENTALE 2017

## 02

### GESTION DE FONDS

---

#### ➤ ETUDES PROMOTIONNELLES

##### ✓ **GUICHET UNIQUE – Forfait frais de traitement**

- Contexte : Proposition du Bureau Unique Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de l'harmonisation des pratiques régionales des 3 délégations et la simplification des prises en charges
- Règles de Gestion :
  - Application d'un forfait pour les frais de traitement à partir des nouveaux dossiers 2018 du GU;
  - Calcul du forfait en fonction du corps ou grade de l'agent partant en formation et de la durée de la formation ;
  - Cofinancement possible du forfait entre les fonds mutualisés et le plan de formation de l'établissement (dans la limite du forfait).

# REUNION DEPARTEMENTALE 2017

## 03

### CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

- L'ordonnance du 19 janvier 2017 ouvre des droits au compte personnel d'activité dans la Fonction Publique,
- **Le Décret N° 2017-928** du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du Compte Personnel d'Activité dans la Fonction Publique Hospitalière et à la FPTLV a été publié au JO du 10 mai 2017.
- La Circulaire du 10 mai 2017 relative aux modalités de mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la Fonction Publique précise les dispositifs du décret.

- ✓ **Les Impacts identifiés et mis en place avec effet immédiat sur le Congé de Formation Professionnelle :**

\* Sur la Modification du décret du 21 Août 2008 relatif à la FPTLV :

La durée minimale de 20 jours de formation soit un mois de remboursement de frais de traitement, est passé à 10 jours de formation soit 14 jours de remboursement de frais de traitement.

# REUNION DEPARTEMENTALE 2017

## 03

### CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

➤ Prise en charge des frais pédagogiques :

- La prise en charge des frais pédagogiques est limitée à un montant considéré comme « raisonnable » par la Commission.

Auparavant, ce montant était plafonné à 15 000 € par projet.

# REUNION DEPARTEMENTALE 2017

## 03

### BILAN DE COMPETENCES

- Harmonisation des listes des Centres de Bilans de compétences sur les trois délégation Auvergne-Rhône-Alpes :

1/ les demandes d'habilitations des Centres de Bilans de Compétences pour les années 2018-2020 sont étudiées de concert par les trois conseillers en dispositifs individuels et ainsi les listes des trois régions seront proposées aux agents à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

2/ Le Coût des frais pédagogiques est plafonné à 70€/heure soit un maximum de 1 680 € pour 24h d'accompagnement. (harmonisation des pratiques AURA)

# GESFORM EVOLUTION

**gesform**

Gesform Intranet GPMC

Gesform Intranet FORMATION

**gesform**  
EVOLUTION

**gesplan**



# AUJOURD'HUI : GESFORM 3 ET GESFORM INTRANET

gesform

Aujourd'hui, deux outils pour la gestion du processus formation...



## GESFORM INTRANET (RH et Cadres)

### MODULE GPMC

- Cartographie Métiers
- Entretien professionnel / évaluation

### MODULE FORMATION

- Entretien formation
- Recueil des besoins
- Inscription en ligne
- Suivi du plan
- Historique agent / formation
- Evaluation formation



## GESFORM3 (SFC)

### RECUEIL DES BESOINS

- Saisie des demandes (institutionnelles, Structures, individuelles)
- Extraction pour arbitrage
- Simulation / Validation
- Génération plan de formation

### PLAN DE FORMATION / PAP / EP

- Suivi plan originel
- Saisie actions ponctuelles
- Saisie et validation des candidatures
- Suivi formation
- Transfert des données vers Word (convocations, fiches formations, ordre de mission ...)

### FINANCEMENT / GESTION

- Engagement des dépenses
- Demandes de remboursement (Agent / Organisme / Etablissement)
- Suivi des enveloppes budgétaires

### BILAN SOCIAL / STATISTIQUES

- Editions réglementaires
- Statistiques

# DEMAIN : GESFORM EVOLUTION

**gesform**  
EVOLUTION

*Un seul outil centralisé avec hébergement des données par l'ANFH et une gestion par profil pour tous les utilisateurs*



1

GPMC

- ✓ Référentiel Métiers
- ✓ Référentiel Emplois
- ✓ Référentiel Postes



2

Entretien  
Professionnel

3

Entretien  
Formation

4

Recensement des  
besoins

5

Mise en œuvre du  
Plan de formation

6

Financement /  
Gestion du Plan de  
formation

Clôture exercice

- ✓ Bilan social
- ✓ Rapport annuel d'exécution
- ✓ Statistiques

Recueil ETS

- ✓ Recensement thématiques
- ✓ Simulation / arbitrages
- ✓ Choix du scénario
- ✓ Alimentation Guichet Unique pour EP
- ✓ Génération des DAPEC

Recueil GHT

- ✓ Recensement thématiques GHT
- ✓ Analyse pédagogique par le GHT
- ✓ Diffusion thématiques retenues aux Ets
- ✓ Réservation de places par Ets
- ✓ Instruction des demandes par GHT
- ✓ Génération des DAPEC par ETS

Recueil ANFH

- ✓ Diffusion de l'offre régionale aux Ets
- ✓ Réservation de places par Ets
- ✓ Instruction des demandes par ANFH
- ✓ Génération des DAPEC par ETS

# LES FONCTIONNALITES IMPACTEES



**GPMC**



**ENTRETIEN  
PROFESSIONNEL**



**ENTRETIEN  
FORMATION**



**RECUEIL  
DES BESOINS**



**MISE EN ŒUVRE  
DU PLAN**



**FINANCEMENT / GESTION  
DU PLAN**

# LES ÉVOLUTIONS : GPMC



- Intégration de la V3 du répertoire des métiers de la santé et de l'autonomie
- Construction et enrichissement du référentiel métier ANFH à partir du répertoire des métiers de la santé et de l'autonomie (V3)
- Construction du référentiel Emplois GHT / Etablissement à partir du référentiel des métiers ANFH (niveau intermédiaire entre le métier et le Poste)
- Construction du référentiel des postes de l'établissement à partir du référentiel des métiers et/ou des emplois
- Affectation d'un métier/emploi/poste à un professionnel de l'établissement
- Historisation des métiers, emplois et postes en lien avec le logiciel RH
- Intégration d'un référentiel formation / Compétences
- Demande d'évolution des fiches emplois / Postes par les Cadres

# LES ÉVOLUTIONS : ENTRETIEN PROFESSIONNEL



- **Paramétrages et lancement de la campagne d'évaluation**
  - ✓ Définir les différents niveaux de validation (WORKFLOW)
  - ✓ Identifier des éléments du référentiel à évaluer (*Activités, Savoirs, Savoir-faire, Savoir-être*)
  - ✓ Définir des paramètres spécifiques (*liste « réglementaire » des savoir-être & manières de servir, intégrer les critères de notation, les éléments tels que QVT, postes à risques, pénibilités ...*)
  - ✓ Définir le ou les modèle(s) des comptes rendus et leur contenu selon le destinataire
  - ✓ Définir éventuellement l'autorité investie du pouvoir de nomination et sa qualité (signataire de l'entretien)
  - ✓ Définir les dates de début et de fin de la campagne
  - ✓ Définir la période d'évaluation : exercice N-1 ou « du JJ/MM/N-1 au JJ/MM/N »
  - ✓ Informer les évaluateurs soit par une note de service hors outil, soit par mail paramétré dans l'outil
- **Planification des entretiens par les évaluateurs**
  - ✓ Planifier les dates des entretiens par les N+1 (responsables de structures ou coordonnateurs métiers)
  - ✓ Avertir les évalués par mail ou courrier avec envoi de la fiche d'auto-évaluation en pièce jointe ou d'un mail d'invitation pour préparer l'entretien directement dans l'outil (url)
- **Préparation de l'entretien** directement dans l'outil par l'évaluateur et par l'évalué
- **Réalisation de l'entretien annuel ou d'une évaluation intermédiaire** (*permet aux évaluateurs de réaliser des entretiens en fin de contrat pour les professionnels en CDD ou pour fixer des objectifs à un nouveau professionnel dans l'établissement*).

# LES ÉVOLUTIONS : ENTRETIEN FORMATION



- Mise en place d'un référentiel de formation unique pour l'entretien formation et le recueil des besoins
- Paramétrage de la campagne d'évaluation
  - ✓ Définir les différents niveaux de validation (WORKFLOW)
  - ✓ Identifier des éléments du référentiel à afficher
  - ✓ Nombre d'exercice d'alerte pour les formations déjà demandées ou suivies
  - ✓ Définir des paramètres spécifiques (thème de la formation, QVT, zone libre ...).
  - ✓ Définir le ou les modèle(s) des comptes rendus et leur contenu selon le destinataire
- Paramétrages budgétaires : critères de répartition des enveloppes proposés par Structures, Sous-Structures, Métiers, Thèmes.
- Préparation et réalisation de l'entretien par l'évalué et l'évaluateur directement dans l'outil
- Intégration d'une étape de validation entre l'entretien formation et le recueil des besoins

# LES ÉVOLUTIONS : RECUEIL DES BESOINS



- ❑ **Recensement des besoins**, au niveau :
  - ✓ ANFH
  - ✓ GHT
  - ✓ ETABLISSEMENT
  
- ❑ Mise en place d'un **référentiel de formation unique** intégrant l'offre de formation régionale / nationale (si diffusée).
  
- ❑ **Simulation et arbitrage** par les responsables de structures et métiers , puis par le service formation *(priorisation des demandes de formations en fonction de l'enveloppe prévisionnelle des structures ou métiers, et des paramètres budgétaires généraux)*
  
- ❑ **Validation du recueil des besoins** et génération des DAPEC (répartition des coûts sur les différentes enveloppes selon le public).
  
- ❑ **Dématérialisation du recensement des besoins Etudes promotionnelles** sur les fonds mutualisés (Guichet unique)

# LES ÉVOLUTIONS : MISE EN ŒUVRE DU PLAN



- **Une seule entrée pour la gestion des dossiers** avec deux natures de DAPEC «**Etude Promotionnelle**» et «**Formation**» (permet de saisir les formations PAP/NPAP tout autre type de formation (1, 2, 3, 5, 8) et tout public (médicaux et non médicaux)).
- **Indexation par thèmes** de toutes les actions multi-établissements ANFH / GHT et des actions des plans de formation / PAP
- **Groupe multi-public et gestion multi-groupes**
- **Gestion par grade et / ou métier**
- **Ventilation du financement** par thème, métier et / ou structure / sous structure
- **Source de financement au niveau de la candidature** du professionnel
- **Diffusion de l'offre** pour les actions multi-établissements **ANFH / GHT** et **dématérialisation des inscriptions** : envoi de l'offre aux établissements pour réservation de places ou inscription et génération automatique des DAPEC
- **Interface automatique avec les outils de gestion des ressources humaines**
- **Interface possible avec les outils E-learning** afin d'éviter la double-saisie des actions et des candidatures
- **Création de profils** permettant de gérer séparément les professionnels médicaux et non médicaux

# LES ÉVOLUTIONS : FINANCEMENT / GESTION DU PLAN



- Ventilation des enveloppes par thèmes, métiers, structures et sous-structures
- Suivis financiers spécifiques pour suivre ces différentes ventilations d'enveloppes
- Accès au poste budgétaire M000 (abondement enveloppe, appel à projet...)
- Une seule entrée pour les paiements quel que soit le bénéficiaire
- Imputation automatique des frais sur les sources de financement rattachées à la candidature
- Au dernier paiement soldant l'engagement, validation possible uniquement si toutes les candidatures ont un suivi

# CE QU'IL FAUT RETENIR

- ❑ Une solution centralisée, où les applications et les données sont hébergées par l'ANFH.
- ❑ L'ergonomie générale de Gesform Evolution est intuitive, claire et favorise une prise en main rapide.
- ❑ Les équipes des systèmes d'information des établissements ne sont plus sollicitées pour les mises à jour de version.
- ❑ Un outil partagé avec la délégation régionale : les conseillers de l'ANFH utilisent le même outil pour traiter les demandes de financement de formation. La communication est facilitée et fluide (Transmissions des informations avec la délégation régionale ANFH intégrées à l'outil)
- ❑ Un outil unique permettant de dématérialiser l'entretien auprès des cadres, de recueillir les besoins de formation, de saisir les demandes de formation, aussi bien celles résultant du projet d'établissement que celles exprimées par les services, pôles, unités fonctionnelles et agents et de générer automatiquement les dossiers acceptés par les commissions de formation, pour constituer un pré-plan à présenter en Comité Technique d'Etablissement (CTE)
- ❑ Possibilité de gérer des plans de formation communs à plusieurs établissements (GHT, directions communes ...).

**Après une phase pilote par deux GHT,  
déploiement envisagé par GHT à partir de fin 2018.**

# REUNION DEPARTEMENTALE 2017

## 04

### ACTUALITES

---

#### ➤ GESFORM EVOLUTION

##### ✓ **Planning de déploiement**

- Avril 2018 : Déploiement national des sites pilotes (2 GHT et 1 Etablissement) ;
- Avril – Septembre 2018 : Phase de test par les sites pilotes ;
- Fin 2018 – début 2019 : Si la phase de test est concluante, déploiement au niveau national sur 2 ans.

# REUNION DEPARTEMENTALE 2017

## 04

### ACTUALITES

---

#### ➤ LES CLES DE LA FORMATION

L'ANFH Alpes va mettre à disposition des établissements un outil de communication destiné au service formation.

Ce classeur intitulé « les clés de la formation » sera composé de 8 onglets :

- Les cotisations
- Le plan de formation
- Les études promotionnelles
- Les dispositifs individuels
- Le DPC Médical
- Le PAR et le PAC
- CPF CEP
- Les autres dispositifs

Dans un premier temps, les 4 premiers onglets seront disponibles au 2<sup>ème</sup> trimestre 2018. Cet outil sera aussi disponible sous forme dématérialisée sur le site de l'ANFH Alpes.

# REUNION DEPARTEMENTALE 2017

## 05

---

### PAR / PROJETS RÉGIONAUX

---

#### PAR

Nouveau document

Les programmes sont disponibles et mis à jours sur le site ANFH Alpes

#### LES PROJETS 2018

- **Parcours modulaires des encadrants**
- **Parcours modulaires des ASH**
- **Sécurisation des parcours – compétences clés**
- **Maintien dans l'emploi**
- **Dispositif GHT**
- **Expérimentation de nouveaux outils pédagogiques (sous réserve de validation par les administrateurs)**

# REUNION DEPARTEMENTALE 2017

## 05

### PROJETS RÉGIONAUX

#### PARCOURS MODULAIRE POUR LES ENCADRANTS DE LA FPH - CNEH

- **En 2017 :**
  - 245 cadres positionnés, issus de 28 établissements
  - 34 groupes de formation en inter-établissements et en intra
  - Un taux de satisfaction élevé et des modules qui répondent aux attentes des participants
  
- **En 2018 :**
  - Réajustement du module 1 « Actualités de la FPH », repensé en 3 sous-modules indépendants par thématique : Actualités de la FPH, juridique et qualité
  - 2 nouveaux modules :
    - « **Optimisation de son temps de travail** »,
    - « **Maintien dans l'emploi** »

# REUNION DEPARTEMENTALE 2017

## 05

### PROJETS RÉGIONAUX

#### PARCOURS MODULAIRE POUR LES ASH – CROIX ROUGE FORMATION PROFESSIONNELLE

➤ **En 2017 :**

- 300 agents, issus de 37 établissements
- 30 groupes de formation en inter-établissements
- Un taux de satisfaction élevé et des modules qui répondent aux attentes des participants.
- Un portfolio qui trace l'acquisition des compétences en fin de formation

➤ **En 2018 :**

- Poursuite du dispositif
- Inscription de nouveaux agents possible
- Possibilité pour les agents de poursuivre les modules non effectués en 2017

# REUNION DEPARTEMENTALE 2017

## 05

### PROJETS RÉGIONAUX

#### SECURISATION DES PARCOURS – ACFAL FORMATION :

- Parcours de **13 modules** pour les agents ne maîtrisant pas les compétences-clés
- Formation souple, avec possibilité de suivre le parcours préconisé en individuel dans les locaux de l'organisme de formation ou en groupe inter ou intra-établissement
- En 2017 :
  - 8 agents formés en individuel
  - 23 agents inscrits dans des groupes inter-établissements
  - 17 agents inscrits dans des groupes en intra
- Les + :
  - Parcours individualisé entre 30 et 150 h, selon besoins
  - Possibilité de petits groupes sur territoire

# REUNION DEPARTEMENTALE 2017

## 05

### PROJETS RÉGIONAUX

---

#### MAINTIEN DANS L'EMPLOI :

- Maintien dans l'emploi : sujet complexe partagé par tous les établissements.
- Question partagée par plusieurs délégations ANFH  
→ projet inter-délégations avec des financements nationaux
- Dispositif composé de 3 axes :
  - Axe 1 : Accompagnement des établissements
  - Axe 2 : Accompagnement des agents
  - Axe 3 : Etude prospective sur les métiers et trajectoires de reconversion + Parcours certifiant « clés en main » de reconversion

# REUNION DEPARTEMENTALE 2017

## 05

### PROJETS RÉGIONAUX

---

#### MAINTIEN DANS L'EMPLOI :

##### ➤ AXE 1 : Accompagnement des établissements

- M 1 : diagnostic et plan d'actions d'une politique de maintien dans l'emploi
- M 2 : Formation des commissions de maintien dans l'emploi
- M 3 : Formation à l'aide au repérage des situations (agents et postes)
- M 4 : Optimiser l'accompagnement du maintien dans l'emploi des agents
- M 5 : Socle de connaissances pour la gestion statutaire du maintien dans l'emploi et prévention de l'inaptitude
- M 6 : Analyse de situations de gestion statutaire du maintien dans l'emploi et prévention de l'inaptitude

# REUNION DEPARTEMENTALE 2017

## 05

### PROJETS RÉGIONAUX

---

#### MAINTIEN DANS L'EMPLOI - NEERIA :

➤ **AXE 2 : Accompagnement des agents**

- **M 1 : Pré-diagnostic** - Établir un état des lieux, informer l'agent des enjeux, orienter vers les dispositifs
- **M 2 : Diagnostic** - Identifier les aptitudes et compétences, mettre en cohérence le parcours de vie/professionnel/scolaire, établir le bilan professionnel et personnel
- **M 3 : Repositionnement professionnel** - Comprendre les phénomènes (locus de contrôle, deuil, confiance et estime de soi), identité professionnelle, auto-évaluation et perspectives
- **M 4 : Elaborer son projet** - Définir les besoins en terme de parcours professionnel, recueillir les informations, identifier les pistes métiers et organiser la mise en œuvre
- **M 5 : Sécuriser la mise en œuvre de son projet** - Préparer sa candidature, développer son CV et lettre de motivation, préparer l'entretien
- **M 6 : Etre acteur** - Évaluation et conseil au poste de travail, gérer son temps et définir ses priorités, analyser les situations d'échec

# REUNION DEPARTEMENTALE 2017

## 05

### PROJETS RÉGIONAUX

#### MAINTIEN DANS L'EMPLOI :

- **AXE 3 : Etude prospective sur les métiers et trajectoires de reconversion + Parcours certifiant « clés en main » de reconversion**
  - L'objectif est l'accès à des métiers porteurs d'emploi, l'acquisition de compétences et la visibilité des métiers et parcours pour y accéder
  - Etude prospective : Identifier les métiers « porteurs » de demain en terme d'emploi dans la FPH pouvant accueillir des AS de façon réaliste, analyser les compétences actuelles, identifier les compétences transférables et les compétences cibles à acquérir
  - Parcours certifiant :

# REUNION DEPARTEMENTALE 2017

## 05

### PROJETS RÉGIONAUX

---

#### DISPOSITIF GHT :

- **AFN « Coopérations et complémentarités territoriales » (CNEH)**
- **AFN « Mise en œuvre des organisations médicales et soignantes autour des filières, du PMP et du PSP »**
  - En cours d'achat pour 2018,
- **Co-développement « Approche de résolution de cas pratiques entre pairs »**

Destiné aux Directions (dont personnels médicaux)  
1 groupe national réalisé et 5 groupes régionaux en 2017  
Proposition de quelques groupes nationaux en 2018

# REUNION DEPARTEMENTALE 2017

## 05

### PROJETS RÉGIONAUX

#### DISPOSITIF GHT – coordination de la formation :

- Guide « la coordination de la formation GHT » composé de 14 fiches
- Des formations

#### Formation-action « Coordination de la formation continue au sein d'un GHT »

- Formation intra-GHT
- Participation DRH et RFC
- 2 organismes de formation sélectionnés : EY et CNEH

#### Formation des chargés et responsables Formation dans le cadre des GHT

- Formation inter ou intra-GHT
- Module 1 (2j + classe virtuelle) :  
Élaboration et mise en œuvre du  
plan de formation du GHT
- Module 2 (2 j + classe virtuelle) :  
Animer une démarche de  
coordination de la formation au  
sein d'un GHT
- Organisme FORMAVENIR

# REUNION DEPARTEMENTALE 2017

## 05

### PROJETS RÉGIONAUX

#### DISPOSITIF GHT : SI

- **Formation modulaire à destination des agents de la fonction « Systèmes d'Information » dans le cadre de la mise en place des GHT**
  - Un module de base « Les évolutions des SI dans le cadre des GHT » destiné à l'ensemble des personnels du SI (*format journée, inter ou intra-GHT*)
  - de 5 modules thématiques (1 à 2 j) : conduite du changement, étude d'opportunité du recours à des prestataires/services externes, auditabilité des SI, urbanisation du SI, sécurité des SI et protection des données dans le cadre d'un GHT.

#### DISPOSITIF GHT : Achats

- **Offre disponible au 2nd semestre 2018**

# REUNION DEPARTEMENTALE 2017

## 05

---

### PROJETS RÉGIONAUX

---

### EXPÉRIMENTATION DE NOUVEAUX OUTILS PÉDAGOGIQUES

(sous réserve de la validation des instances régionales)

- **Plateforme ANFH**
- **Sérious games**
- **Multiplus**
- **Projet Voltaire**
- **....**

# REUNION DEPARTEMENTALE 2017

## 05

---

### PAR / PROJETS RÉGIONAUX

---

**Nombres de groupes de formation mis en place en 2017:**

➤ **Quelques chiffres :**

- 27 groupes AFR + AFN
- 34 groupes pour le Parcours Cadres
- 30 groupes pour le Parcours ASH
- 2 groupes pour la Sécurisation des Parcours
  
- 100 groupes d'actions coordonnées

# REUNION DEPARTEMENTALE 2017

## 05

### PAR

---

- **Quels thèmes pour 2019 ?**
  
- **Des propositions du CPR pour 2019 ?**
  - La mise en place du CPA, CPF et CEP
  - La prévention de l'obésité et les comportements alimentaires associés : conférence ?
  - La prise en charge des personnes obèses
  - Les addictions (alcool, tabac) chez les agents. Conférence ?
  - Comment concilier la sécurité et la protection avec la liberté des résidents et des familles ?
  - Faire face à la violence en psychiatrie en utilisant la méthode APIC
  - La contention et l'isolement en psychiatrie
  - Présentation des différentes pathologies psychiatriques pour les personnels non soignant des établissements
  - L'ethnopsychiatrie

